



UFA NOTRE DAME D'ANNAY



Année scolaire 2025-2026

BTS Gestion de la PME en alternance

Bac +2 en alternance - Diplôme délivré par le MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (niveau 5) 19/02/2018

Titre [RNCP 38363](#)

Métiers visés :

Le technicien supérieur en Gestion de la PME exerce son activité plus spécifiquement dans les PME (petites et moyennes entreprises) et les PMI (petites et moyennes industries).

Les métiers visés sont très larges :

- Assistant de gestion en PME.
- Assistant commercial.
- Secrétaire.
- Assistant de direction.
- Assistant de gestion.
- Assistant administratif du personnel.
- Assistant de Ressources Humaines.
- Assistant comptable.
- Collaborateur de chef d'entreprise PME-PMI.

Objectifs de la formation / Compétences visées :

Le titulaire de ce diplôme devient le collaborateur du chef d'entreprise d'une PME. Les deux personnes sont étroitement liées. Avec ce BTS, le titulaire est amené à travailler avec les très petites, petites et moyennes entreprises dans différents domaines.

La polyvalence de ce diplôme permet :

- De participer à la gestion opérationnelle de l'entreprise dans ses dimensions administrative, comptable, commerciale, humaine... ;
- De contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'entreprise par l'optimisation de son organisation ;
- De contribuer à la pérennité de l'entreprise par l'anticipation des besoins, l'accompagnement du développement et la participation au contrôle de l'activité par la mise en place d'indicateurs qu'il soumet au chef d'entreprise.

Programme de la formation :

Gérer les relations avec les clients et les fournisseurs de la PME, Participer à la gestion des risques de la PME, Gérer le personnel et contribuer à sa GRH, Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME, Communication, Atelier de professionnalisation, LV1 Anglais, Culture économique juridique et managériale, Culture générale et expression.

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées).

Prérequis :

- Avoir entre 16 et 29 ans ou plus pour les personnes en situation de handicap (RQTH), les sportifs de haut niveau et les repreneurs et créateurs d'entreprise
- Il est nécessaire d'avoir obtenu le BAC (toutes options) ou une certification de niveau 4.

Modalités et délais d'accès pour l'entrée en formation :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : *article L.6222-12 du code du travail* : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

Durée

24 mois – 1 350 heures de formation.

Suite de parcours :

La polyvalence du titulaire du BTS Gestion de la PME lui permet de s'insérer dans la vie active. L'étudiant peut s'orienter à terme vers la reprise d'une PME.

Les étudiants motivés peuvent s'orienter vers une année de spécialisation en écoles supérieures ou, pour les meilleurs d'entre eux, poursuivre des études universitaires.

Modalités d'évaluation :

Contrôles ponctuels et contrôles en cours de formation (*pour les UFA habilitées à les faire passer en interne*).

Validation :

Diplôme : BTS « Gestion de la PME »

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences

La passerelle ou équivalence n'est pas possible pour cette formation

Coût de la formation :

Pour 12 mois : 6 875 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Méthodes mobilisées :

- Alternance des jours en centre de formation et en structure d'accueil (cf. calendrier de formation).
- Un référent pédagogique est nommé durant l'année de formation pour un suivi et un accompagnement dédié aux apprenants.
- Une plateforme pédagogique est accessible pour chaque apprenant avec l'octroi d'une adresse mail professionnelle.
- NetYparéo permet l'accès au planning de cours, à l'émargement des séances de cours et au cahier de textes des formateurs.
- Des formateurs sont issus du monde professionnel.

Rémunération pendant la formation :

L'alternant sera rémunéré, au minimum, suivant la grille légale applicable suivant la nature de son contrat (*pourcentage sur la base de 35 heures hebdomadaires*) :

En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
	486,49 €	774,77 €	954,95 €	1 801,80 €
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
	702,70 €	918,92 €	1 099,10 €	1 801,80 €
En 3 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*
	990,99 €	1 207,21 €	1 405,40 €	1 801,80 €

Accessibilité handicap :

L'UFA Notre Dame d'Annay est un établissement inclusif, qui a mis en place un accompagnement spécifique dans ce domaine. Venez à notre rencontre pour parler de vos besoins spécifiques (financiers, handicaps...).

Le chef d'Établissement, personne ressource handicap, sera à votre écoute,
Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@jeanbosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeaubosco.fr

Taux de la dernière session de formation :

Indicateurs non disponibles, première session en 2025.

Notre Valeur Ajoutée :

L'UFA Notre Dame d'Annay est un établissement privé catholique. Doté de nombreuses valeurs telles que la simplicité, le partage, l'audace, la confiance, la proximité, la sérénité, la liberté et l'adaptabilité, nous développons ensemble nos richesses dans le but de s'épanouir tout en apprenant. L'écoute et l'entraide sont mis en avant pour mener à bien nos projets. La convivialité fait de nous une communauté soudée à l'écoute de chacun.

Tous les moyens sont mis en place pour assurer votre réussite professionnelle !

L'apprentissage permet de former des jeunes au fonctionnement de votre structure pour avoir de futurs collaborateurs efficaces, c'est une réelle opportunité.

QUI CONTACTER ?

UFA Notre Dame D'Annay

15 place du Concert – 59000 Lille

Lucas GAMMELIN – Chargé de développement commercial

Tél : 03.20.55.17.75 – Mail : lgammelin@notredamedannay.fr

Valérie SANTRAINE - Responsable UFA

Tél : 03 20 55 34 35 - Mail : ufa@notredamedannay.fr